Groupe de travail n° 3

Veille règlementaire : Analyses d'impacts, accompagnement des réformes

Réseau Interministériel de Modernisation de la fonction RH

30/05/2018

RESTITUTION A LA SUITE DU GROUPE DE TRAVAIL



Centre Interministériel de Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines

Ordre du jour





Contexte et objectifs

• La création d'un groupe travail (GT) relatif à la veille réglementaire est issue du COPIL métier du 11 juillet 2016. Ce GT répond au besoin de mieux anticiper le calendrier et les impacts de la mise en œuvre opérationnelle des réformes.

Ce GT a été précédé d'un retour d'expérience (REX) sur la mise en œuvre dans les SIRH du protocole

« Parcours professionnels, carrière et rémunérations (PPCR) ». Ce REX, organisé le 13 septembre 2017, avait permis de dégager des pistes d'amélioration dans les modalités de veille réglementaire. Le GT a pour objectif d'échanger sur ces pistes d'amélioration qui s'articulent autour de 3 axes :

✓ Axe 1 : anticipation, analyse d'impacts

- ✓ Axe 2 : accompagnement des réformes
- ✓ Axe 3 : évaluation des réformes

• L'analyse des axes/pistes d'amélioration s'effectue selon les modalités suivantes :

- 1 L'axe 1 a été abordé au cours du GT du 15 décembre 2017
- 2 Le présent GT se concentre sur l'axe 2, avec un point d'étape sur le 1er volet
- 3 Dans le cadre de l'axe 3, des REX seront organisés

FEUILLE DE ROUTE

CONTEXTE

METHODOLOGIE



 Après avoir proposé, lors du GT du 15 décembre 2017, des modalités d'anticipation des impacts des textes dans leur mise en œuvre opérationnelle (dispositif ministériel et interministériel d'analyse d'impacts), le GT d'aujourd'hui a pour objet la présentation d'outils d'accompagnement des ministères dans la mise en œuvre des textes RH.



Ordre du jour





Point d'étape sur le volet : anticipation, analyse d'impacts

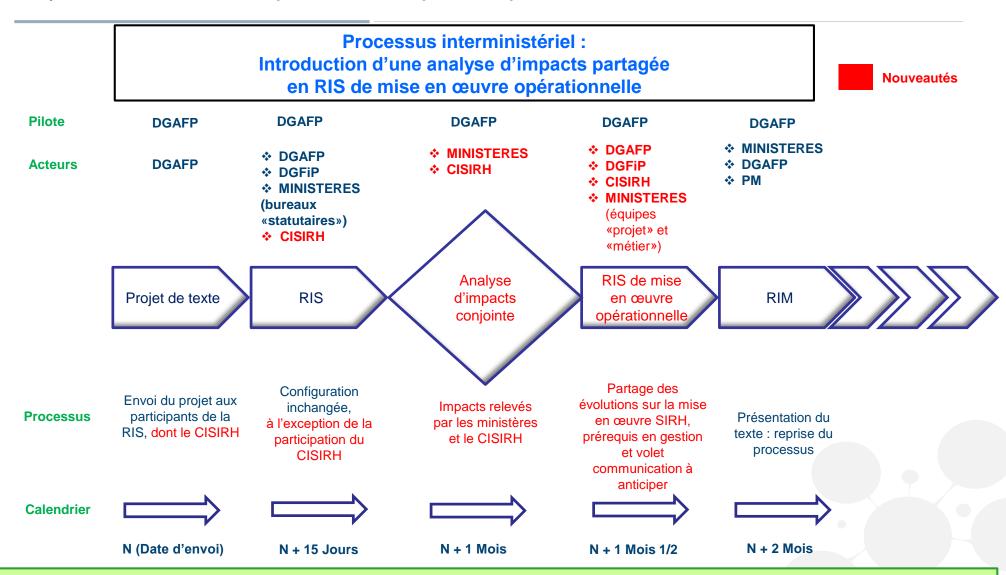
Expérimentation des dispositifs d'analyse d'impacts validés au GT du 15 décembre 2017

| | Dispositif interministériel | Dispositif ministériel |
|-----------------------------|--|------------------------|
| Apports | ✓ Prise en compte systématique des aspects « métier » et « applicatifs » dans la procédure d'élaboration du texte ✓ Constat partagé sur la mise en œuvre opérationnelle d'un texte ✓ Renforcement du dialogue entre les acteurs sur les aspects « statutaires », « projet » et « métier » | |
| Attentes | ✓ Mieux anticiper la mise en œuvre opérationnelle des textes (modifications des SI, des processus RH, etc.) ✓ Proposer des mesures favorisant une meilleure application du texte (décalage de l'entrée en vigueur, mesures transitoires, etc.) ✓ Sensibiliser les décideurs politiques des difficultés de mise en œuvre effective d'une mesure | |
| Ce qu'ils ne sont pas | ✓ Des dispositifs alourdissant ou retardant l'élaboration ✓ Une ingérence dans l'élaboration des textes ministériel | |



Point d'étape sur le volet : anticipation, analyse d'impacts

Expérimentation des dispositifs d'analyse d'impacts



L'expérimentation du dispositif se déroulera au cours de l'année 2018. Lorsque le choix du projet de texte sera arrêté, une analyse d'impacts sera soumise aux ministères en amont de la RIS de mise en œuvre opérationnelle.

Point d'étape sur le volet : anticipation, analyse d'impacts

Expérimentation des dispositifs d'analyse d'impacts

Processus ministériel

(<u>hypothèse retenue</u> : Texte envoyé au CISIRH « post-GU » avec fiche d'analyse préalable du ministère)



Inchangé: reprise

du processus

Pilote Ministère CISIRH Ministère Ministère Ministère Ministère/CISIRH **CISIRH Ministère** Acteurs Ministère DGAFP/DB

Projet de texte + fiche d'impacts du ministère (dont volets métier et SI)

Guichet unique

Transmission du dossier validé (texte + fiche) au CISIRH et au ministère

Analyse d'impacts du **CISIRH**

Présentation du texte

Processus Calendrier

N (Date d'envoi)

Envoi du projet au GU avec la fiche d'impacts ministérielle



N + 2/4 Mois



N + 2/4 Mois

Compléments du CISIRH sur les impacts relevés + lancement des travaux de prise en compte (ex: SI Ingres)

N + 2/4 Mois

+ 15 jours

Présentation

comprenant les impacts relevés

N + 2/4 Mois + 30 jours

Ce dispositif sera également expérimenté au cours de l'année 2018.

Il a pour objectif de proposer aux ministères une aide complémentaire dans l'analyse d'impacts du texte. Le MI et le MINARM ont exprimé le souhait d'expérimenter le dispositif. D'autres ministères souhaitent-ils se porter candidats ?

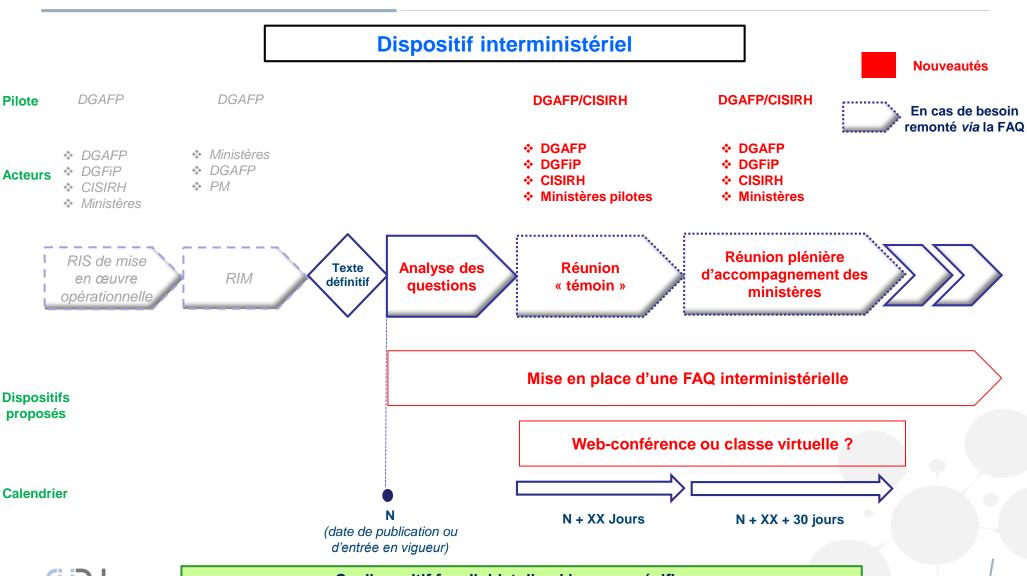


Ordre du jour





Processus interministériel d'accompagnement des réformes





Ce dispositif fera l'objet d'un kiosque spécifique. A ce stade, avez-vous des questions sur le processus proposé ?

Outils d'accompagnement des ministères : la FAQ interministérielle

OBJECTIFS

- La création d'une **foire à questions (FAQ) interministérielle** vise à aider les ministères dans la mise en œuvre concrète des textes RH. Elle a pour objectif d'apporter aux ministères des réponses :
 - fiabilisées (validées, en tant que besoin, par la DGAFP et la DGFiP)
 - partagées par la communauté interministérielle (publiées sur le portail Pissarho).

CONDITIONS

- La mise en place d'une FAQ nécessite :
 - > un fort engagement de l'ensemble des acteurs
 - > un délai de réponse raisonnable
 - un circuit de dépôt et de validation des questions/réponses



PERIMETRE

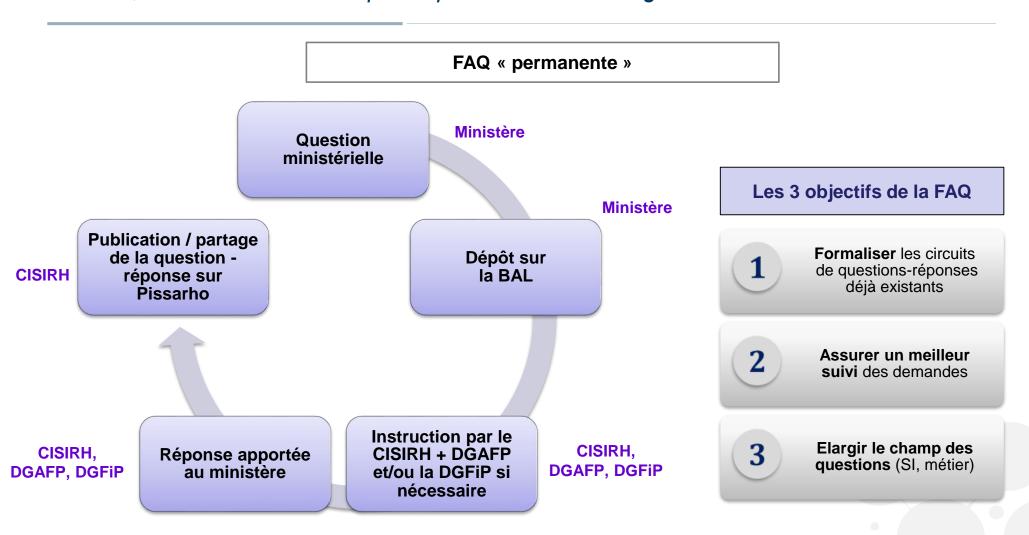
- Pour être opérationnelle, l'utilisation de la FAQ doit porter sur les questions relatives aux nouveaux textes interministériels. Une fois mise en place, elle pourra être utilisée pour répondre à des questions d'application de textes plus anciens.
- Afin de couvrir l'ensemble des besoins, les questions pourront porter sur les aspects « métier » et « SI ».

FONCTIONNEMENT

- Conformément au schéma précédent, il est proposé de créer une FAQ interministérielle qui sera alimentée par les questions réponses :
 - formulées tout au long de la mise en œuvre du texte (au « fil de l'eau »)
 - issues de la réunion « témoin » et de la réunion « plénière » (facultative) d'accompagnement des réformes
 - portant sur toutes difficultés de mise en œuvre de la réglementation RH



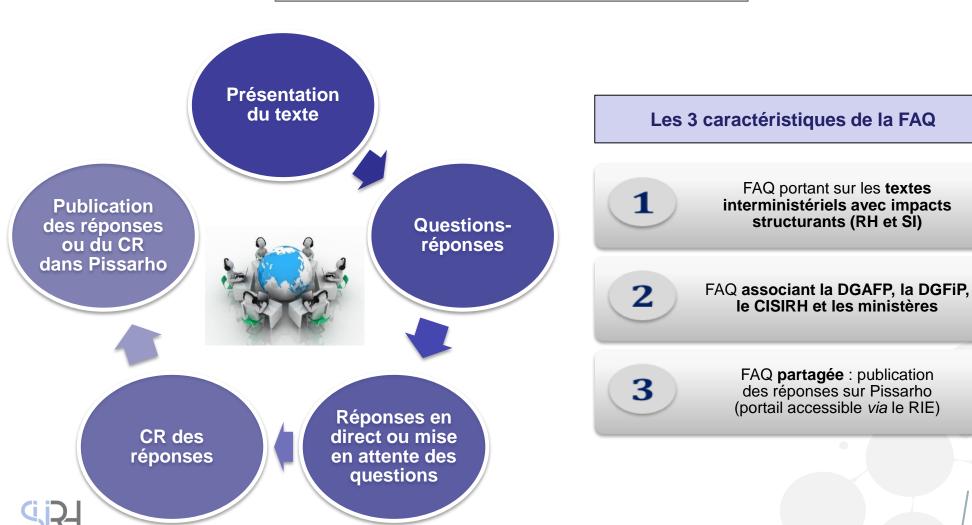
La FAQ interministérielle : dispositif pérenne tout au long de la mise en œuvre des textes





La FAQ interministérielle : dispositif complémentaire

FAQ lors de la réunion « témoin »



Outils d'accompagnement : la classe virtuelle interministérielle ou web-conference

OBJECTIF

- Durant la mise en œuvre des textes RH, il est proposé d'organiser des **réunions d'accompagnement des ministères** pour répondre à leurs éventuelles questions. Ces séances seraient organisées lorsque la mise en œuvre d'un texte suscite **beaucoup d'interrogations** remontées *via* la FAQ par les ministères.
- Une première réunion dite « témoin » (physique ou à distance) serait organisée avec plusieurs ministères pilotes. A l'issue, s'il apparaît que le texte requiert un accompagnement plus important des ministères, une réunion plénière serait organisée sous forme de classe virtuelle ou de web-conférence.

PRESENTATION

- Pour organiser ces réunions, il est proposé deux modalités de réunion à distance :
 - « Classe virtuelle » : conçue à l'origine à des fins formatives, la classe virtuelle est une modalité innovante de formation à distance mettant en présence des personnes situées en des lieux géographiques différents, grâce à une interface web. Cet outil est désormais utilisé pour des réunions ou des séminaires, facilitant ainsi les échanges entre plusieurs interlocuteurs.
 - Le MEN s'est notamment servi de ce dispositif pour diffuser l'information au sein des services déconcentrés pour la mise en œuvre du protocole PPCR.
 - > « Web conférence » : cette modalité de communication facilite également l'organisation de réunions à distance.
- Pour ces deux dispositifs : possibilité de solutions libres ou payantes.

AVANTAGES

- · Ces modalités d'organisation présentent les atouts suivants :
 - > un plus grand nombre de personnes disposent simultanément de l'information en temps réel et peuvent poser des questions susceptibles d'être utiles à l'ensemble de la communauté interministérielle : outils interactifs.
 - un gain de temps considérable est obtenu, tant en termes d'organisation de réunions que de déplacements.

CONDITIONS

- La mise en place de ces outils de communication requiert :
 - > une étude des prérequis techniques nécessaires pour obtenir un outil utilisable par tous les ministères
 - une évaluation du coût financier si le choix se porte sur une solution payante, ainsi que sur le coût d'achat des équipements nécessaires (webcam, micro-casque, etc.)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Outil de formation et de diffusion d'informations au MEN :

La « classe virtuelle », ou réunion en ligne

CISIRH 30 mai 2018



La classe virtuelle est :

Un outil télé-collaboratif de communication et d'interaction à distance, en mode synchrone

> La classe virtuelle permet :

- De s'affranchir de l'éloignement des destinataires de l'information (enjeu particulier dans le contexte de forte déconcentration du MEN : 3000 gestionnaires RH dans 30 académies et 100 départements ; rapprochement entre les structures de pilotage, de formation, et les « utilisateurs finaux » ; immédiateté de la diffusion d'instructions ; pilotage opérationnel d'opérations d'envergure ex. PPCR qui doivent être synchronisées entre académies)
- De répondre à des enjeux de disponibilité, de taille ou d'équipement des salles de réunions
- In fine, de s'inscrire dans une logique économique de réduction des coûts (notamment déplacements)

Les contextes d'utilisation privilégiés sont :

- L'organisation de réunions
- L'organisation de formations



Dispositif déployé par la maîtrise d'œuvre :

- Service national de l'académie de Toulouse : « formation ouverte et à distance » (FOAD)
- https://foad.phm.education.gouv.fr/content/classe-virtuelle-et-dereunion-en-ligne-ma-clsse-virtuelle
- Offre de service à l'ensemble des services du ministère (centraux et déconcentrés)
- > Application du marché (?) adaptée aux besoins du MEN
- Mise à disposition de salles de classes virtuelles sonorisées pour organiser, animer ou participer à une session de formation, une réunion ou une conférence sans se déplacer, en se connectant à la même adresse internet partagée par tous au même moment
- ➤ Ma <u>Cl@sse</u> Virtuelle, un service de web conférence pour accompagner la formation continue des personnels du MENESR.



- Droits d'accès : authentification par les portails d'identification académique et de l'administration centrale (adresse professionnelle + mdp)
- Configuration nécessaire du poste local : tous navigateurs internets, Adobe flash player, tous systèmes d'exploitation
- > Participer à une formation, un séminaire ou une réunion en ligne
 - Rejoindre une réunion en ligne organisée au niveau académique ou national
 - > Participer depuis son poste de travail à une classe virtuelle permettant de :
 - voir le support de présentation ou la démonstration en ligne du formateur
 - > poser ses questions en direct de vive voix ou depuis le chat
 - voter à un sondage en ligne ou répondre à une évaluation pendant la classe virtuelle
 - > partager un document ou une application de son poste de travail
 - Consulter en différé l'enregistrement d'une classe virtuelle (capitalisation des ressources de formation)



Les participants

- Nombre illimité
- Connexion sur invitation ou accès libre selon l'objet
- Possibilité d'interagir par voix/vidéo (casque-micro et même webcam) ou chat

▶ L'organisation

- > La préparation d'un support
- L'envoi, le cas échéant, des invitations
- L'organisation de l'animation



Les modalités d'animation

- Un ou plusieurs animateurs
- Présentation d'un support, le plus souvent de type powerpoint : rappels réglementaires ; description du processus métier ; déroulement des procédures de saisies dans le SIRH
- Possibilité de partage d'écran pour faire une présentation d'un outil 'en direct' (écrans SIRH)
- Fonctionnalités de type 'tableau blanc': pointeur, marqueurs, flèches pour désigner une partie du document présenté
- Gestion de l'attribution de la parole aux participants qui la demandent
- Possibilité de faire des sondages ou poser des questions fermées (les participants ont des boutons de type 'oui/non' ou 'émoticônes'
- Possibilité d'enregistrer la session pour la revoir ou la proposer aux personnes qui n'ont pu y participer



Les points d'attention

- Limiter la durée de la classe virtuelle (2 heures maximum)
- S'assurer de disposer d'un équipement de bonne qualité pour les animateurs notamment
- Gérer l'inertie des premières minutes :
 - En raison de la méconnaissance du dispositif par certains participants
 - En raison des retards de connexion
 - joindre un mode opératoire de connexion avec les invitations et demander à tester la connexion (configuration des PC) et l'utilisation de l'équipement (casque et micro)
 - Rappeler en début de présentation les principales fonctionnalités permettant d'interagir
- > S'assurer régulièrement en cours de présentation:
 - De laisser le temps aux questions (voix ou chat)
 - De la bonne compréhension des propos voire de la qualité d'audition, notamment pour les participants qui n'ont pas de micro
- Maitriser les fonctionnalités essentielles notamment la 'gymnastique' de présentation et de gestion des demandes de prise de parole (voix ou chat) : privilégier un binôme de présentation (présentation du support pour l'un, gestion des interventions pour l'autre)



Annexes

- Exemple de support : classes virtuelles de mai 2018 : préparation des opérations PPCR de la rentrée, 2nd degré public et privé (480 000 reclassements), 1^{er} degré public et privé (390 000 reclassements)
- 22 000 nominations après concours, 24 000 mutations interacadémiques
- Impératif cabinet DGRH : envoi des arrêtés individuels de reclassement le 8 septembre 2018 au plus tard
- Complément « opérationnel » des circulaires d'instructions réglementaires et techniques DGRH et DAF
- Support rédigé par la diffusion assistance (DSI de Toulouse) et validé
 complété par les MOA

Outils d'accompagnement : la classe virtuelle interministérielle

Présentation du dispositif de classe virtuelle par M. Gilles MAURICE-AUDEBRAND (MEN)

Ce dispositif est géré par l'académie de Toulouse (Pôle national de compétence de formation ouverte à distance).

Au regard de l'organisation particulièrement déconcentrée du MEN, notamment sur la GRH-Paie (3000 gestionnaires sur le territoire, départements et régions d'outre-mer compris), le dispositif de classe virtuelle a été essentiellement utilisé pour diffuser l'information dans le cadre des opérations de gestion d'envergure, telles que la mise en œuvre du protocole PPCR.

La DGAFP s'interroge sur le lien avec l'outil Magister également développé par le MEN. M. Maurice-Audebrand indique que Magister est un outil exclusivement dédié à la formation à distance mis à disposition des personnels enseignants et d'éducation des premier et second degré. Il ajoute que le service compétent en matière de développement des outils numériques est la Direction du numérique pour l'éducation (DNE) du MEN. Elle comprend les services suivants :

- √ le Service du développement du numérique éducatif, en charge du développement des services numériques au profit de la communauté éducative
- ✓ le Service des technologies et des systèmes d'information, compétent pour la création et la mise à disposition d'outils numériques aux personnels administratifs du ministère.

L'outil de classe virtuelle offre de grandes facilités de connexion, et peut associer un nombre illimité de participants. Seuls un identifiant et un mot de passe sont nécessaires pour créer une classe virtuelle. Il suffit à chaque participant de cliquer sur le lien internet contenu dans le message d'invitation pour rejoindre la classe virtuelle.

Celui-ci offre la possibilité d'un « chat » entre les participants. Chaque intervenant répond en fonction de son domaine d'expertise. Une copie des échanges, sous format Word, est ensuite disponible (voir exemple en annexe) et diffusée à l'ensemble des participants et aux gestionnaires. Les questions-réponses sont adressées à chaque direction puis diffusées en ligne.

L'outil permet également de montrer en direct les modalités d'utilisation d'un SIRH, facilitant ainsi l'appropriation par les gestionnaires des modalités de saisie dans le système d'information.

Par ailleurs, la classe virtuelle fait l'objet d'un enregistrement et peut donc être revisionnée selon les besoins.

M. Maurice-Audebrand souligne qu'il s'agit d'un outil très opérationnel qui ne se substitue pas aux circulaires mais vise à compléter les dispositifs existants. Au sein du MEN, il s'adresse en particulier aux gestionnaires RH – Paie mais également aux ADSI (administrateurs des systèmes d'information).

A l'issue de cette présentation, il est décidé que les modalités techniques de l'outil seront étudiées afin d'envisager une utilisation au niveau interministériel.

Outils d'accompagnement des ministères : la web conférence avec l'outil JITSI

PRESENTATION

- L'outil Jitsi est un **outil de webconférence interministérielle**. Il s'agit du "Skype" privé de l'État. Quelques clics, quelques secondes suffisent pour démarrer spontanément une réunion avec plusieurs agents de l'État, le périmètre d'utilisation étant interministériel.
- Jitsi facilite le déroulement des réunions à distance. Elle offre les fonctionnalités d'échanges audio et vidéo, de partage d'écran, de messagerie et d'écriture collective instantanées. Son utilisation est **simple et intuitive**.
- Il s'agit d'une solution en libre service, sans licence d'utilisation ni code d'accès.

CONDITIONS D'UTILISATION

- Le portail d'accès est en ligne à l'adresse : https//webconf.rie.gouv.fr
- Pour utiliser Jitsi, il suffit :
 - d'un ordinateur équipé d'une **webcam** (intégrée ou externe)
 - d'un microphone et d'enceintes ou d'un casque micro-audio
 - d'une connexion réseau au RIE. A compter de septembre 2018, l'outil sera accessible via Internet
 - de la dernière version du navigateur Firefox ou Chrome
- Il revient à chaque service informatique de proximité d'organiser l'utilisation de Jitsi (préparation des PC) en l'adaptant éventuellement au contexte local.



Voir la vidéo de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté

http://intra.pssi.sg.e2.rie.gouv.fr/la-webconference-sur-votre-poste-de-travail-a11897.html



Outils d'accompagnement des ministères : la web conférence avec l'outil JITSI

L'outil JITSI suscite beaucoup d'intérêt auprès des ministères. L'absence de licence préalable pour son utilisation est particulièrement appréciée. Cet outil, plus collaboratif que les classes virtuelles, est davantage destiné à des réunions à distance plus restreintes (un maximum de 18 connexions a été réalisé jusqu'à présent) tandis que la classe virtuelle permet d'inviter un nombre illimité de participants. Cet outil aurait donc vocation à être davantage utilisé pour les réunions « témoin » (slides 9 et 14).

Parmi ses fonctionnalités, l'outil JITSI permet, en l'absence même de webcam, de partager un document (compte rendu, etc.) avec l'ensemble des participants. La demande de prise de parole est effectuée également par un système de « main levée ».

Le MINARM cite un outil similaire, Link, qui dispose des mêmes fonctionnalités. Le MINARM appelle l'attention sur la sécurisation du réseau qui devra être examinée en cas de déploiement d'une solution interministérielle.



Outils d'accompagnement des ministères : l'expérimentation

Il est proposé de réaliser une expérimentation des outils d'accompagnement des ministères, selon les étapes suivantes :

• En fonction des remontées de la FAQ sur l'applicabilité d'un texte, décision prise d'organiser une réunion d'accompagnement des ministères

- Organisation par le CISIRH de la réunion dite « témoin »
- Participants : CISIRH, DGAFP, DGFiP et les ministères pilotes

Publication des questions réponses sur le portail Pissarho à l'issue de la réunion « témoin »

3

En cas de besoin, organisation d'une réunion plénière d'accompagnement des ministères par web-conference ou classe virtuelle.

4

 Organisation d'une séance de questions réponses à l'identique de la réunion « témoin », suivie de leur publication sur le portail Pissarho

5

Organisation d'un retour d'expérience



Bibliothèque de référence : point sur les fiches et guides RH

Pour accompagner les ministères dans la mise en œuvre des textes, des fiches ou guides RH sont régulièrement produits et diffusés par le CISIRH. Ces documents ont force probante car ils sont validés par la DGAFP et la DGFiP.

Bilan de cette production, au 30 mai 2018 :

■ Validés

- Guide sur l'avancement d'échelon
- Guide sur l'avancement d'échelle lettre / chevron
- Fiches sur la PNA
- Guide sur la gestion de la reprise des IJSS en paye
- Fiche sur le décès d'un agent
- Fiche sur les sanctions et leurs impacts en paye
- Fiche sur l'indemnité de licenciement pour les contractuels
- Fiche sur la gestion des acomptes
- Guide relatif à la mise en œuvre du protocole PPCR

■ A valider

- Fiches RH sur la déconcentration des actes
- Guide sur l'avancement de grade
- Guide sur l'indemnité de départ volontaire



□ A venir

- Guide sur l'ancienneté (recrutement et classement)
- Guide sur le dossier individuel de l'agent

□ Projets

- Guide de la gestion des agents en situation de handicap
- Guide sur le supplément familial de traitement

Les fiches et guides de référence sont jugés très intéressants comme les outils d'accompagnement des ministères. Leur trame, couvrant les aspects réglementaires, métier et projet, peut être utilement réemployée dans la mise en place de la FAQ interministérielle.

Les ministères ont été invités à soumettre au CISIRH tout sujet RH pouvant faire l'objet d'un guide ou d'une fiche.



Ordre du jour





Ordre du jour





Outils d'accompagnement des réformes Répartition des kiosques

Sujet 1

Mise en place de FAQ interministérielles et de classes virtuelles / web-conférences Animation et synthèse :

N. Bridenne / J-L Pastor



Sujet 2

Dispositifs d'accompagnement des réformes mis en place au sein des ministères

Animation et synthèse :

M. Guillaumin / H. Goldblatt-Winter



Groupe A

DGAFP DGFiP DINSIC MINARM CE MC MEF MAA MEAE

Groupe B

DGAFP

DB

MEN-MESRI

CC

MI

MSO

MTES

MJ



Ordre du jour





Restitution des ateliers

La mise en place d'une FAQ interministérielle

La création d'une FAQ interministérielle

Les ministères accueillent favorablement la création d'une FAQ à vocation interministérielle. Ils appellent toutefois l'attention sur les points suivants :

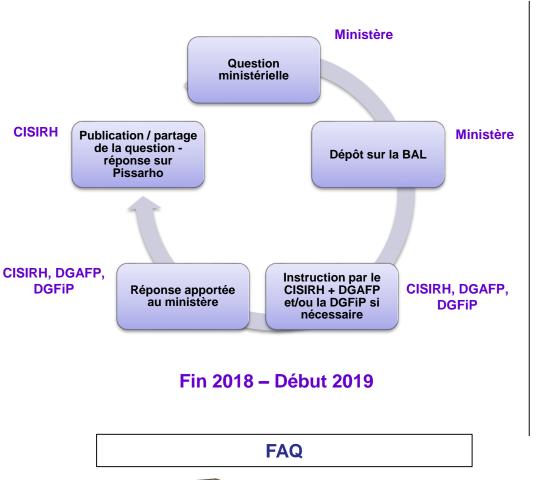
- Les ministères s'interrogent sur le délai de réponse apporté aux questions. Le CISIRH a réaffirmé sa volonté de fournir les réponses dans les meilleurs délais.
- La DGAFP s'interroge sur le fait que des questions sur un texte rédigé par la DGAFP soient adressées au CISIRH et souhaite savoir comment le dispositif fonctionne quand une circulaire d'accompagnement est en projet → C'est parce que la DGAFP, la DGFiP et le CISIRH sont souvent saisis en parallèle et apportent des réponses parfois différentes que le dispositif a été conçu. Il permet, d'une part, une centralisation des questions grâce à un point d'entrée unique, et d'autre part de produire une réponse unique, fiable et opérationnelle.
- Les participants s'interrogent également sur les modalités de saisine par les ministères et les acteurs habilités à interroger l'adresse générique. Il appartient à chaque ministère d'adapter son circuit interne. L'identification de référents au sein des ministères permettrait de centraliser les questions et de faciliter les échanges avec le CISIRH.
- Le cadre de diffusion des réponses fournies devra être fixé. Les réponses portent-elles sur un cas général ou à un cas particulier ? Il n'est en effet pas jugé pertinent de partager les réponses formulées sur des points particuliers susceptibles de concerner un nombre limité d'agents d'un ministère.
- Le périmètre des questions devra être délimité. Il serait plus pertinent de commencer par un « pas à pas », en limitant au préalable les questions sur des points précis. Par ailleurs, les politiques RH des ministères étant parfois divergentes (ex : mise en œuvre du compte personnel de formation), il sera nécessaire de veiller à ce que la publication de la question réponse ne soit pas susceptible d'entraver l'action des ministères sur ce point.
- Le ministère auteur de la question sera informé en amont de la réponse et associé, le cas échéant, à sa reformulation en vue de la publication sur Pissarho
- Le contenu de la réponse pourra utilement comprendre les actions à réaliser pour sa mise en œuvre (« qui fait quoi ? » et « comment ? »)

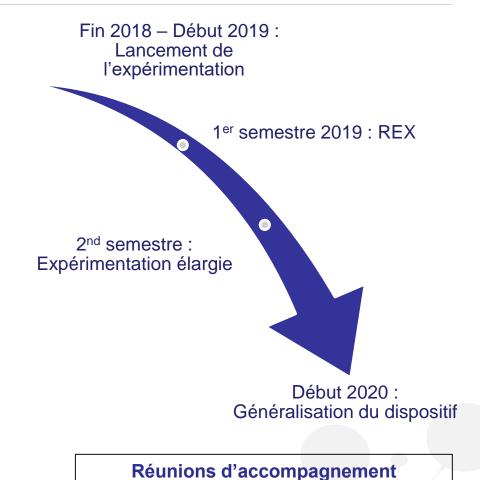
Lors de la publication des questions / réponses sur Pissarho, le ministère à l'origine de la question ne sera pas cité.

A l'issue des échanges, le CISIRH précise que le mode opératoire de la FAQ (réalisé à la suite du GT) tiendra compte des préconisations des ministères.

Restitution des atelier et perspectives

Rétro-planning dans la mise en place des outils d'accompagnement







Bibliothèque de référence : action continue



Conclusion

- Le CISIRH (bureau de la simplification réglementaire et de la modernisation RH) reste à votre disposition pour toute question relative à ce sujet. Vos contacts sont les suivants :
 - ✓ Adresse fonctionnelle : <u>reseau-imrh.cisirh@finances.gouv.fr</u>
 - ✓ <u>cesar.melo-delgado@finances.gouv.fr</u> (chef du bureau)
 - √ <u>herve.goldblatt-winter@finances.gouv.fr</u> (adjoint au chef du bureau)
 - ✓ <u>nicolas.bridenne@finances.gouv.fr</u> (chargé de mission animation du réseau IMRH)
 - ✓ <u>marie.guillaumin@finances.gouv.fr</u> (chargée de mission animation du réseau IMRH)
 - ✓ <u>pascale.mourges@finances.gouv.fr</u> (chargée de mission animation du réseau IMRH)
 - √ <u>jean-louis.pastor@finances.gouv.fr</u> (expert réglementaire)
- Les prochains rendez-vous de 2018 sont les suivants :
 - ✓ COPIL Métier (5 juin)
 - ✓ Retour d'expérience sur l'expérimentation des modèles d'états liquidatifs (juillet)
 - ✓ COPIL Réseau (12 juillet)
 - ✓ Suites du GT « Comités médicaux et commissions de réforme » (septembre)
 - ✓ Suites du GT « Réintégration après mobilité » (octobre)

N'hésitez pas à nous communiquer des sujets que vous souhaiteriez aborder au niveau interministériel.

